

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 12 juillet 2011**  
**à 20 Heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 12 juillet 2011 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

**PRESENTS**: M. INGLES. Mmes MARTIN. CHENAULT. GARCIA. MM. ROSELL B. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

**ABSENTS** : Mr COLL donne procuration à Mr ABEL  
Mme FABRE. MM. ARTAUD. BRUNET. ESPEUT. FAYOS.

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique CHENAULT

**Approbation des comptes rendus des réunions des Conseils Municipaux des 07, 17 et 21 juin 2011 :**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur les comptes rendus des Conseils Municipaux des 07, 17 et 21 juin 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

**1. Marchés Publics.**

▪ **Travaux de terrassement et de réfection des réseaux Eau Potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales : rue de la Poste :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de terrassement et de réfection des réseaux Eau Potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales : rue de la Poste.

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de terrassement et de réfection des réseaux d'Eau Potable, d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales dans une rue du Village : rue de la Poste.

Le coût prévisionnel est estimé à 74 182.68€HT.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : [www.lindependant-legales.com](http://www.lindependant-legales.com))
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis s'est effectuée par voie papier.

**Dossiers retirés :**

8 Entreprises ont demandé le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Sarl ARENY, SADE CGTH, SAS JOCAVEIL et FILS, SACER SUD-EST, GRIMAUD, SAS FABRE FRERES, GIESPER et LUQUE TRAVAUX PUBLICS.

L'Entreprise LUQUE TRAVAUX PUBLICS - a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier deux fois :

- Le 23 juin 2011 à 21 h 27
- Le 24 juin 2011 à 13 h 54

Une Entreprise a demandé le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement : HUOT.

Le 24 juin 2011, un mail a été créé et envoyé à toutes les Entreprises les informant que le Dossier de Consultation des Entreprises a été modifié.

Des modifications ont été apportées au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et aux Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales.

Il a été demandé à chaque Entreprise de bien vouloir en tenir compte lors de leur proposition.

Date limite de réception des offres : jeudi 30 juin 2011 à 12 heures 00 au plus tard.

Dossiers déposés :

Quatre Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Fabre Frères - Thuir
- ✓ Sade C.G.T.H. - Elne
- ✓ SAS Jocaveil - Ria Sirach
- ✓ Colas - Thuir

Les Entreprises SACER SUD EST, ARENY et SPIECAPAG nous ont informées qu'elles n'étaient pas en mesure de répondre à la consultation.

Le mardi 12 juillet 2011 à 11 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- Monsieur Nicolas Bédignans, Responsable des Travaux.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 09 juin 2011.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures de chaque Entreprise :

& **Entreprise FABRE FRERES** : Dossier de candidature recevable.

& **Entreprise SADE CGTH** : L'attestation confirmant que l'Entreprise SADE est à jour de ses obligations fiscales et sociales ainsi que l'attestation Pôle Emploi ne sont pas à jour. Si l'Entreprise est retenue, lui demander les présentes attestations.

& **Entreprise SAS JOCAVEIL** : Dossier de candidature recevable.

& **Entreprise COLAS** : Dossier de candidature recevable.

Malgré le caractère incomplet du dossier de candidature de l'entreprise SADE CGTH, Monsieur le Maire a considéré tous les dossiers recevables.

S'agissant des offres, Monsieur le Maire a confié à Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire et en charge des travaux et à Monsieur Nicolas Bédignans, Responsable des Travaux, l'analyse technique et financière des offres.

Il est ressorti l'analyse suivante : (tableau ci-joint).

Après analyse détaillée, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

1) Prix :	50%
2) Valeur technique :	30%
3) Délais :	20%

Il est ressorti le classement suivant : (tableau joint).

Au vu de ce classement, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Entreprise SAS Jocaveil et a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise SAS Jocaveil.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus et de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les actes afférents au marché.

Vote : Unanimité.

▪ **Approbation de l'avenant n°1 relatif au projet de création d'un hangar à bois et aménagement des abords : lot 1 : «Terrassement/VRD/Voirie» : Entreprise Colas :**

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif aux travaux de création d'un hangar à bois et aménagement des abords pour le lot 1 : Terrassement/VRD/Voirie a été attribué à l'Entreprise COLAS pour un montant initial de 100 113.23€HT le 14 septembre 2010.

Or, il convient de conclure un avenant qui a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires qui se sont avérées imprévisibles et nécessaires en cours de chantier, engendrant une plus value.

Ces modifications entraînent un avenant en plus value de 14 903.40€HT soit 17 824.47€TTC.

De ce fait, il résulte :

▪ Le montant du marché initial s'élevait à	100 113.23€HT
▪ Le montant de l'avenant en plus value s'élève à	14 903.40€HT
▪ Le nouveau montant du marché modifié est de	115 016.63€HT

soit une majoration de 14.89%.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que le montant de l'avenant n°1 au lot 1 étant supérieur à 5% de celui du marché initial, la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée, réunie le mardi 12 juillet 2011 a émis un avis favorable à cet avenant.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Vote : Unanimité.

▪ **Approbation de l'avenant n°1 relatif au projet de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen : lot 6 : «Menuiseries extérieures aluminium» : Entreprise Alu Perpignan :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen pour le lot 6 : «Menuiseries extérieures aluminium» a été attribué à l'Entreprise ALU PERPIGNAN pour un montant initial de 86 000.00€HT le 11 février 2010.

Or, il convient de conclure un avenant qui a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires qui se sont avérées imprévisibles et nécessaires en cours de chantier, engendrant une plus value.

Ces modifications entraînent un avenant en plus value de 948.00€HT soit 1 133.81€TTC.

De ce fait, il résulte :

▪ Le montant du marché initial s'élevait à	86 000.00€HT
▪ Le montant de l'avenant en plus value s'élève à	948.00€HT
▪ Le nouveau montant du marché modifié est de	86 948.00€HT

soit une majoration de 1.11%.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Vote : Unanimité.

▪ **Approbation de l'avenant n°1 relatif au projet de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen : lot 7 : «Carrelages/Faïences» : Entreprise CMC/Josende :**

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen pour le lot 7 : «Carrelages/Faïences» a été attribué à l'Entreprise CMC/JOSENDE pour un montant initial de 73 225.50€HT le 11 février 2010.

Or, il convient de conclure un avenant qui a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires qui se sont avérées imprévisibles et nécessaires en cours de chantier engendrant une plus value.

Ces modifications entraînent un avenant en plus value de 5 383.44€HT soit 6 438.59€TTC.

De ce fait, il résulte :

▪ Le montant du marché initial s'élevait à	73 225.50€HT
▪ Le montant de l'avenant en plus value s'élève à	5 383.44€HT
▪ Le nouveau montant du marché modifié est de	78 608.94€HT

soit une majoration de 7.35%.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que le montant de l'avenant n°1 au lot 7 étant supérieur à 5% de celui du marché initial, la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée, réunie le mardi 12 juillet 2011 a émis un avis favorable à cet avenant.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Vote : Unanimité.

▪ **Approbation de l'avenant n°1 relatif au projet de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen : lot 9 : «Ferronnerie/Serrurerie» : Entreprise Vélasco :**

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen pour le lot 9 : «Ferronnerie/Serrurerie» a été attribué à l'Entreprise VELASCO pour un montant initial de 49 361.25€HT le 11 février 2010.

Or, il convient de conclure un avenant qui a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires qui se sont avérées imprévisibles et nécessaires en cours de chantier, engendrant une plus value.

Ces modifications entraînent un avenant en plus value de 1 554.00€HT soit 1 858.58€TTC.

De ce fait, il résulte :

▪ Le montant du marché initial s'élevait à	49 361.25€HT
▪ Le montant de l'avenant en plus value s'élève à	1 554.00€HT
▪ Le nouveau montant du marché modifié est de	50 915.25€HT

soit une majoration de 3.15%.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Vote : Unanimité.

▪ **Consultation exploitation bois forêt communale - Prix Affouage 2011 :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que comme chaque année, il est nécessaire de fixer le prix des lots d'affouage portés bord de piste en forêt, à savoir, coupe débardée, façonnée en grande longueur (environ 8 m<sup>3</sup>) et lots sur pied en forêt.

Une consultation a été lancée auprès de Messieurs Meunier, Bourrel et Daniel, forestiers.

Seul Monsieur Meunier a répondu : les conditions d'abattage et de débardage étant moins difficiles, le montant de son devis est inférieur à celui de l'année 2010. En conséquence, le prix de revient du lot d'affouage s'élève à 232€ environ.

Le nombre des affouagistes «lots sur pied» est de 29 et le nombre des affouagistes «lot bord de piste» est de 25.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire demande de fixer le prix de l'affouage 2011.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte dans un premier temps le devis de Monsieur Meunier et dans un deuxième temps fixe le prix de l'affouage porté bord de piste à 232€ et à 30€ le lot sur pied en forêt.

Ce dernier autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et les documents s'y rapportant.

## **2. Finances.**

▪ **Décision modificative n°1 : Budget Communal 2011 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
2315/040	I	D	Immo. en cours. Inst. Techn.	+ 60 000.00€
2315/023	I	D	Immo. en cours. Inst. Techn.	- 60 000.00€

Vote : Unanimité.

▪ **Décision modificative n°1 : Budget Eau 2011 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
13913/40	I	D	Subventions Investissement Département	+ 1€
13918/040	I	D	Autres subv. Investissement	+ 1€
28031/040	I	R	Frais d'études	+ 1€
281532/040	I	R	Réseaux d'assainissement	+ 1€
66111/66	F	D	Intérêts des emprunts	+ 3€
777/042	F	R	Quote part des sub. d'investissement	+ 3€

Vote : Unanimité.

**3. Personnel.** Ouverture de postes :

▪ **Ouverture poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe contractuel au 01/08/2011 :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe Contractuel à temps complet pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Août 2011 au Service de l'Urbanisme afin de remplacer un agent qui a demandé sa mutation sur la Ville de Toulouse.

De ce fait, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

▪ **Ouverture poste Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe au 01/08/2011 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite de son examen, un agent va être inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Afin de nommer ce dernier, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe au 01/08/2011 à temps complet.

De ce fait, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

**4. Domaine Public.** Redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques - Années 2010/2011 :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la redevance des années 2010 et 2011 dus par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public de la Commune à savoir :

**Pour 2010 :**

- Passage des câbles en sous-sol :	35.53€/km
- Passage en aérien :	47.38€/km
- Autres installations :	23.69/m <sup>2</sup> au sol

**Pour 2011 :**

- Passage des câbles en sous-sol :	36.97€/km
- Passage en aérien :	49.29€/km
- Autres installations :	24.64/m <sup>2</sup> au sol

**\* Patrimoine 2008 :**

- Artère en sous-sol :	71.010 km
- Artère aérienne :	5.5 km
- Emprise au sol :	8 m <sup>2</sup>

Au vu de ces éléments, le montant de la redevance 2010 s'élève à 2 973.10€ et le montant de la redevance 2011 s'élève à 3 093.46€.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les tarifs de la redevance susvisés pour les années 2010 et 2011.

Vote : Unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**5. Pour information.** 94<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France :

Monsieur le Maire rappelle le 94<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France qui se déroulera du 22 au 24 novembre prochain à Paris, Porte de Versailles.

**6. Affaires foncières.** Bail Monsieur Olivier Lamiray :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Olivier Lamiray a été recruté comme Agent Polyvalent au sein de l'Office de Tourisme pour une période de deux mois soit du 15 juin au 15 septembre 2011.

Il a été décidé de louer à celui-ci le petit appartement occupé par les CRS 58 pour la période du 09 juillet au 09 septembre 2011.

A ce titre, il convient de fixer le montant du loyer et de signer un bail de location avec Monsieur Olivier LAMIRAY pour une durée de 2 mois soit du 09 juillet au 09 septembre 2011.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - fixe le montant du loyer à 50€ par mois et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location avec Monsieur Olivier LAMIRAY pour une durée de 2 mois soit du 09 juillet au 09 septembre 2011.

## SEANCE LEVEE A 22 HEURES 00

Jean-Pierre ABEL  
Maire

Jean-Pierre INGLES  
Adjoint

Jackie COLL  
Adjoint  
**Procuration à J.P. ABEL**

Françoise MARTIN  
Adjointe

Jean-Louis BRUNET  
Adjoint

Véronique CHENAULT  
Conseillère Municipale

Joëlle GARCIA  
Conseillère Municipale

Claude FAYOS  
Conseiller Municipal

Bernard ROSELL  
Conseiller Municipal

Daniel SOLA  
Conseiller Municipal

Jean-Yves ARTAUD  
Conseiller Municipal

Serge ROSSELL  
Conseiller Municipal

Laurence FABRE  
Conseillère Municipale

Philippe ESPEUT  
Conseiller Municipal

Thierry VINCENT  
Conseiller Municipal

